

Intitulé de l'UE	Activités d'intégration professionnelle (Partie II)
Section(s)	- (20 ECTS) Bachelier Instituteur(trice) Primaire - Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Mélissa ANDERLIN	270	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Ateliers de formation professionnelle - Partie 2	90h	Jimmy ABABIO Mélissa ANDERLIN Emilie BEYDTS Stéphanie ISERBYT Stéfany PIERARD Cécile RENAUX
Stages pédagogiques - Partie 2	180h	Mélissa ANDERLIN

Prérequis	Corequis
- Activités d'intégration professionnelle (Partie I)	

Répartition des heures
Ateliers de formation professionnelle - Partie 2 : 90h d'AIP
Stages pédagogiques - Partie 2 : 180h d'AIP

Langue d'enseignement
Ateliers de formation professionnelle - Partie 2 : Français
Stages pédagogiques - Partie 2 : Français

Connaissances et compétences préalables
Les savoirs, savoir-faire et compétences développés lors de l'UE AIP BA1 doivent être maîtrisés.

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif ◦ Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal ◦ Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations • Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité

- Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société
 - Se montrer conscient des valeurs multiples qui traversent l'école ainsi que des enjeux anthropologiques sociaux et éthiques
 - S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions
 - Mettre en oeuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
 - Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - Participer à des groupes ou des réseaux de recherche pour enrichir sa pratique professionnelle
 - Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
 - Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...).
- Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
 - Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - Etablir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions
 - Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
 - Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets signifiants
 - Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
 - Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
 - Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage
- Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté
 - Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante.
 - Promouvoir le dialogue et la négociation pour instaurer dans la classe un climat de confiance favorable aux apprentissages.
 - Faire participer les élèves comme groupe et comme individus à l'établissement des normes de fonctionnement de la classe.
 - Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Objectifs de développement durable



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Analyser des situations de classe en vue d'y répondre au mieux par la mise en œuvre de concepts fondamentaux.
- Concevoir des activités d'apprentissage mettant en œuvre la didactique des disciplines et/ou l'interdisciplinarité en portant un regard réflexif sur celles-ci.
- Construire, tester des outils pédagogiques.
- Participer à et/ ou mener des projets professionnels, citoyens et/ou institutionnels.
- Observer, expérimenter et analyser les différentes composantes de la profession ;
- Assumer des écrits professionnels en accord avec les consignes données et les prescrits légaux.
- Construire son identité professionnelle par le biais d'un portfolio de développement professionnel

Contenu de l'AA Ateliers de formation professionnelle - Partie 2

- Conception d'une séquence de cours basée sur une utilisation pertinente du champ pédagogique, didactique et disciplinaire ;
- Transposition du savoir disciplinaire et interdisciplinaire dans une séquence de cours : mobiliser et problématiser une séquence, la planifier dans le temps, schématiser l'ensemble par un plan, mise en œuvre de méthodes pédagogiques variées et pertinentes ;
- Conception de synthèses (partielles et globales), d'évaluations et de grilles critériées ;
- Utilisation réfléchie de manuels, matériel didactique, NTIC, référentiels et ouvrages en relation avec la discipline enseignée.
- Travailler les apprentissages à partir d'un thème.
- Construire son identité professionnelle par le biais d'un portfolio de développement professionnel.

Contenu de l'AA Stages pédagogiques - Partie 2

- Préparations et prestations de leçons ;
- Participation active à la vie de l'école ;
- Approche et observation du contexte scolaire dans ses différents aspects (éducatif, relationnel, hiérarchique, pédagogique, etc.)

Méthodes d'enseignement

Ateliers de formation professionnelle - Partie 2 : cours magistral, travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC, utilisation de logiciels

Stages pédagogiques - Partie 2 : activités pédagogiques extérieures, Activités d'enseignement

Supports

Ateliers de formation professionnelle - Partie 2 : copies des présentations, syllabus, notes de cours, activités sur eCampus, Outils d'évaluation et Référentiels de l'enseignement en CFWB disponibles sur Restode

Stages pédagogiques - Partie 2 : Travaux personnels

Ressources bibliographiques de l'AA Ateliers de formation professionnelle - Partie 2

- **Manuels scolaires**
- **Programmes d'études et référentiels du tronc commun**
- **Décret portant sur les livres 1 et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun (2019)**
- **Ouvrages traitant de la didactique des disciplines d'enseignement**
- **Bourbao M. (2010). Modélisation des invariants de la conduite de classe**

Ressources bibliographiques de l'AA Stages pédagogiques - Partie 2

- Programmes d'études et référentiels du tronc commun.
- Décret portant sur les livres 1 et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun (2019)
- Manuels scolaires
- Ouvrages traitant de la didactique des disciplines d'enseignement

Évaluations et pondérations	
Évaluation	Épreuve intégrée
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	Voir Charte de l'évaluation et grille critériée fournies dans les documents étudiants. Évaluation continue, intégrée. Les Activités d'Intégration Professionnelle (AIP) sont réparties sur les deux quadrimestres de l'année académique. Elles forment une Unité d'Enseignement (UE) intégrée : les trois Activités d'Apprentissage (AA) (Ateliers de Formation Professionnelle (AFP), Développement professionnel : identité et Stages) sont non dissociables dans la construction du Programme Annuel de l'Étudiant (PAE). L'UE AIP (stage et AFP) n'est pas remédiable. En effet, les évaluations des stages pédagogiques et rapports de stage ne sont organisées qu'une seule fois sur l'année académique (cf. article 138 du décret paysage).

Année académique : **2024 - 2025**